L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLÉANS, DIMANCHE MATIN, 9 AOUT 1885. 58me Année

Dufour, Dousset & Cie.,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE, 9 AOUT 1885.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

L'Exposition de la Nouvelle-Orléans.--Les exhibitions des villes.

On se rappelle l'immense succès de l'Exposition Universelle de Paris, qui attira, en 1878, tous les savants, tous les industriels, tous les artistes, tous les amateurs du beau, tous les hommes de loisir des deux mondes.

Une de ses principales attractions était ce qu'on a appelé la Rue des Nations. Devant chaque section nationale, et y y livrant accès, s'élevait un édifice donnant une juste idée du génie de ce peuple et en représentant exactement l'architecture—admirable panorama qui vous faisait embrasser, d'un seul coup d'œil, les chefs-d'œuvre enfantés par toutes les écoles, inspirés par tous les climats, indiquant tous les degrés de civilisation. Vous vous trouviez bien réellement, tour à tour, en Angleterre, en Autriche, en Italie, en Espagne, en Russie, en Suède, en Suisse, en Belgique, en Portugal, en Hollande, aux Etats-Unis, dans l'Amérique du Sud. En moins d'une heure, vous pouviez parcourir toutes les contrées du globe ; vous en aviez une image exacte. L'effet était saisissant ; le succès fut immense

L'exposition de l'hiver dernier nous a très heureusement fourni un spectacle semblable — moins éclatant peut-être, moins luxueux, mais d'une exactitude encore plus parfaite. C'était une vue panoramique complète de toutes les ressources minières, agricoles, forestières et industrielles des Etats et Territoires de l'Union. Richesses arrachées aux entrailles de la terre ou tirées de la surface du sol, produits de la ferme et produits de l'usine, collections scientifiques et collections scolaires—tout était là, rien n'y manquait. C'était une réduction parfaite, une miniature fidèle des Etats-Unis. La photographie n'a jamais rien produit de mieux réussi. On avait voulu être exact; on l'était avec une franchise, nous dirions volontiers avec une brutalité qui battait toutes les finesses de l'art.

Là fut un cri général d'admiration ; nous le concevons ; jamais bravos n'ont été plus mérités.

Il ne faut pas nous illusionner, tout le succès de l'Exposition de l'hiver dernier a été remporté par la bâtisse des Etats, parce qu'il y avait là un panorama d'un effet saisissant. L'inspiration était patriotique, l'idée juste, l'exécution irréprochable.

Une Exposition n'a de vie qu'à la condition d'être une représentation saisissante de telle ou telle industrie, de telle ou telle contrée, de tel ou tel état de civilisation. La est le secret de tout succès de ce genre. Parviendrons-nous à reproduire cette étonnante exhibition panoramique ? Nous le souhaitons, sans trop oser l'espérer. Il y a des choses qu'on ne réussit pas deux fois, parce qu'elles ont été le résultat d'un premier élan qui ne se rendait pas compte de ce qu'il accomplissait, et que c'est l'imprévu qui a fait leur vogue.

A notre prochaine fête de l'industrie, il faut une combinaison nouvelle, pour lui donner l'attrait dont elle a besoin. Cette combinaison nouvelle que l'on cherchait, on vient de la trouver ; elle n'est pas, du reste, une invention de la Direction, car elle avait été proposée à l'ancienne qui, fort heureusement pour nous, n'a pas voulu l'exécuter.

On avait mis en avant l'idée d'une Exposition de villes, on voulait procéder par groupements des produits des grandes cités manufacturières — idée très ingénieuse, mais qui, alors, eût peut-être compromis d'autres projets déjà adoptés et revêtus de l'approbation du gouvernement de Washington.

De nombreuses villes avaient accueilli avec enthousiasme la combinaison, et elles étaient hâtées de voir de fortes allocations. Nous en pourrions citer une quinzaine qui se sont trouvées dans ce cas. Nous nous bornerons à mentionner Philadelphie, qui avait commencé à collectionner ses articles, en vue d'une exhibition spéciale. Ses journaux, la grande revue industrielle de cette ville, nous ont raconté les déceptions de cette importante municipalité, les découragements, et, finalement, les défauts, les lacunes qui en ont été la suite.

Atlanta avait fait de brillantes propositions et commencé de grands apprêts dans le même but ; il fallut renoncer à tout cela, et l'Exposition y perdit beaucoup de son éclat.

Qu'on imagine maintenant les diverses exhibitions groupées, non plus par Etats, non plus par industries, mais par centres de population et de production. Qu'on se figure Philadelphie étalant fièrement et groupant artistement tous les produits de ses fabriques et de ses usines, et concentrant sur elle toutes les attentions, toutes les curiosités, toutes les études du spéculateur, de l'industriel, du négociant. Qu'on se représente Chicago se plaçant en face de St-Louis, New-York en face de Boston, Cincinnati en face de Louisville ; Atlanta que l'on appelle et qui s'intitule Chicago du Sud, Atlanta que l'on considère comme le grand centre manufacturier de notre section, remuant ciel et terre pour prouver qu'elle est digne du rang qu'elle occupe, et défiant hardiment toutes les villes qui l'entourent, même celle qui donne l'hospitalité aux produits de ses industries....

N'aperçoit-on pas là, d'avance, le plus attrayant, le plus émouvant, le plus passionnant des spectacles ! N'y a-t-il pas dans cette concurrence de ville à ville une source inépuisable de curiosités, le principe d'un immense succès ?

Quel est le but de notre prochaine fête industrielle ? Evidemment, d'étaler aux yeux de l'américain du Nord, du Sud, du Centre de l'Amérique, des Antilles aussi bien que des régions isthmiques, les produits de toutes sortes de leurs pays respectifs ; d'établir à la Nouvelle-Orléans un vaste bazar où l'habitant du nouveau monde, arrivant des quatre points de l'horizon, trouvé, sous la main, sans grande recherche, sans fatigue, les articles dont il a besoin.

Après tout, l'extension des relations commerciales est le but définitif de toute Exposition ; c'est sa seule raison d'être.

N'est-il pas cent fois plus avantageux pour le visiteur, pour le négociant étranger, de pouvoir embrasser, d'un seul regard, les produits de toute une ville, de se trouver en état de se dire avec sûreté, après une ou deux visites : "je prendrai ici, mon fer, là, mes meubles, à droite, mes denrées alimentaires, à gauche, mes articles de fantaisie ou de luxe" Cette exhibition des cités ne va-t-elle pas au devant de ses désirs, et ne lui épargne-t-elle pas la moitié, si non les trois quarts des pertes qu'il s'était disposé dans les Expositions précédentes ?

Plus nous y réfléchissons, plus nous trouvons la combinaison juste, ingénieuse, opportune ; plus nous y voyons une garantie de succès. Jusqu'ici, l'entreprise, même avec son caractère plus franchement américain qu'auparavant, même en ne cherchant pas à franchir les horizons du nouveau monde, laissait quelque chose de vague dans les esprits ; nous n'y apercevions rien de très net, de très saisissant ; rien qui dût attirer les regards, captiver les attentions, provoquer les concurrences ; nous ne distinguions bien ni le terrain de la lutte ni les combattants qui allaient s'y mesurer. Il n'en est plus de même aujourd'hui ; le champ clos est parfaitement déterminé, les athlètes clairement désignés. Nous allons assister à un tournoi industriel entre nos grands centres manufacturiers. Il jaillira bien des éclairs de épées qui vont se croiser, il sortira des résultats bien importants, bien imprévus, peut-être, de cette mêlée entre villes et municipalités.

Un pareil rendez-vous ne peut qu'attirer une foule inquiète, intéressée, passionnée. C'est là, en toute chose, le principe de la réussite.

M. Henri Farjas, commissaire de la Louisiane à l'Exposition du Travail, de Paris, était présent à l'ouverture, avec MM. Nicole, président de la Commission supérieure, et Ducret, directeur, qui ont reçu M. Pierre Legrand, ministre du commerce de France.

Nous avons reproduit, dans le courant de la semaine, le compte-rendu qu'a fait la *République Française* de l'ouverture de cette importante Exposition, où nous espérons que, grâce aux lumières, à l'énergie et à l'affectueux dévouement de M. Farjas, notre Etat figurera avec non moins d'avantage que de distinction.

Les journaux de la capitale nous donneront, sans doute, sur la grande fête de l'industrie, d'intéressants détails et d'utiles renseignements, que nous mettrons sous les yeux de nos lecteurs, toutes les fois qu'il nous sera possible de le faire.

Pour vos souliers d'enfants, allez à l'Etoile Rouge.

☞ Voir l'annonce de la pension Gonthier—pension privée—à Covington, paroisse St. Tammany Louisiane.

Papeteries, livres, etc.—Nous signalons à l'attention des personnes de la ville et des campagnes, l'annonce que publie depuis quelques jours dans l'*Abeille* M. James Durel, fils d'un de nos négociants les plus estimés, M. Paulin Durel. Cette annonce est relative au magasin qui vient d'ouvrir M. James Durel, pour son propre compte, à l'endroit même où son devancier dans le même genre a fait de si brillantes affaires. Le nouveau magasin est des mieux achalandés : on y trouvera en fait de livres en blanc, d'imprimés, de papeteries et de fournitures de bureaux un fonds de marchandises vaste et varié. M. Durel est un jeune homme recommandable sous tous les rapports, et nous sollicitons en sa faveur le patronage public.

Malakoff Bitters et Créoline.—Deux excellents breuvages, l'Amer Malakoff et la liqueur Créoline dont les propriétés sont vantées par les médecins les plus éminents du pays. Pour les santés débiles, il n'est pas de toniques plus efficaces ; le jury des vins et des liqueurs les a primés à notre dernière Exposition Industrielle. On verra au magasin du fabricant, M. Alph. Walz, 26 rue Conti, les médailles qui leur ont été décernées.

Une malle pour rien à toute personne achetant pour **$10** ou plus, à l'Etoile Rouge.

Ventes faites hier à la Bourse de Bacan St-Charles, par le ministère de MM. Spear & Escoffier :

Un terrain et bâtisses, situés encoignure Camp et Commune, et faisant face à la rue du Camp $36,000

Un terrain et bâtisses dans l'îlot compris entre les rues Euphrosine, Calliope, Rendon et l'Avenue Hagan $2,050

Les deux propriétés connues sous les Nos 45 et 47 rue Décatur $11,000

La propriété sise encoignure des rues Bienville et Toulouse, et comprise entre les rues Toulouse, St Louis, Remparts et Bourgogne $4000

Un îlot de terre et bâtisses compris entre les rues Canal, Douane, St James et l'Avenue Carrollton $9000

Un îlot de terre et bâtisses compris entre les rues Canal, Douane, David et l'Avenue Carrollton $2,500

Un terrain et bâtisses dans l'îlot compris entre les rues St-Pierre, Tonti, Miro et la Promenade Carondelet $100

La propriété sise coin Promenade Carondelet et la rue Tonti $550

Un terrain et bâtisses dans l'îlot compris entre les rue St Pierre, Miro, Tonti et la Promenade Carondelet $285

Un terrain dans l'îlot compris entre les rues Espagne, Victoria, English et Morson $380

Onze terrains, situés sur le Chemin de Gentilly, 3me District $1,100

Un îlot de terre compris entre les rues Rampart, Livingston, Union et Stephen Girard $180

Quatre lots de terre situés dans le Faubourg Washington, 3e dist $20

Un îlot de terre composé de 20 terrains situés à Tunisburg $75

Sept terrains situés à Carrollton $350

Un terrain et bâtisses dans l'îlot compris entre les rues Salomon, Napoléon, Orléans et St Pierre et près du City Park $650

5000 chapeaux pour sillettes, à **5 sous,** à l'Etoile Rouge.

La Ville de Paris vient de faire connaître les récompenses obtenues par elle à l'Exposition de la Nouvelle-Orléans.

Grand diplôme d'honneur pour l'Exposition collective des méthodes du matériel et des résultats de l'enseignement primaire supérieur et des cours d'adultes à Paris. Outre cette récompense des diplômes d'honneur ont été attribués pour les travaux manuels et autres des écoles primaires élémentaires, les dessins et travaux des élèves des écoles primaires supérieures (garçons), les dessins et travaux des élèves des écoles primaires supérieures et professionnelles de filles, enfin pour les dessins, moulages et autres travaux par les élèves des cours du soir et des classes commerciales.

L'école municipale Diderot est également récompensée, et MM. Lecoq et Paris ont obtenu des diplômes.

MM. Marpon et Flammarion, à Paris, viennent de publier une nouvelle édition de l'*Art du duel*, par Adolphe Tavernier, avec préface d'Aurélien Scholl, eaux-fortes et illustrations de A. de Neuville. Fort, Perrin, Blanchon, Pille, Willette, Geniloud, Milius, etc.

Cette édition populaire sera bientôt dans toutes les mains car elle permettra à tous ceux qu'une affaire d'honneur peut appeler sur le terrain, soit comme combattants, soit comme témoins, de trouver des conseils pleins d'utilité et de sagesse, formulés en un style clair, littéraire et humoristique.

Chapeaux Bord-de-Mer, **10 sous** et **15 sous** à l'Etoile Rouge.

Le comité de conservation des Arènes de Lutèce vient de visiter les ruines de ce monument gallo-romain, pour arrêter l'ensemble des mesures à prendre pour "mettre en lumière" ces vestiges du vieux Paris.

Le comité est d'avis de construire sur ce emplacement un square dans le genre de celui du musée de Cluny. La ville ayant déjà fait des études dans ce sens, cette combinaison sera très certainement adoptée.

Dans une précédente séance, M. du Rupraik-Robert avait fait connaître au comité l'état présent des fouilles, qui ont amené la découverte d'ivoires sculptés, d'épingles, de médailles, de vases et de certaines particularités relatives à la construction de l'édifice. Il a montré l'utilité, qui s'impose, de prendre des mesures nécessaires à la conservation des murs mis au jour.

Le Sultan de Brunei (Bornéo) vient de mourir à l'âge de cent-quatorze ans, dit-on. Très ami des Anglais, appuyant toutes les entreprises qui avaient pour objet l'exploitation de ses territoires, il en avait cédé une bonne partie à M. A. Dent, sur droits duquel est maintenant la Compagnie de Bornéo et une autre part au rajah Brooke. Abdul-Mounim était monté sur le trône en 1857 ; mort sans enfants, il a pour successeur le fils légitime du Sultan Omer-Ali-Saifoudin, son prédécesseur, dont il n'était, lui, que le petit-fils illégitime. C'est évidemment le plus vieux souverain du monde qui vient de s'éteindre. Le nouveau Sultan Maschim ben-al-Machum est âgé de soixante ans et a 24 enfants. Le consul général anglais l'a reconnu, bien que l'un des derniers actes d'Abdul-Mounim ait été de demander à la reine Victoria d'étendre le protectorat anglais sur ce qui lui restait de son royaume.

Le consul général de France à Londres a signalé les agissements d'un individu qui exploite les jeunes filles françaises, en les attirant en Angleterre en leur offrant des emplois de dames de compagnie, et les abandonne en leur enlevant leurs bagages.

Le *Times*, Shreveport, paroisse Caddo, Louisiane, du 6 août :

Les rapports qui nous parviennent de tous les points du nord de la Louisiane, sur la récolte du coton sont on ne peut plus encourageans. On ne peut désirer une plus belle perspective.

La planto est pleine de vigueur, de santé, et le grabot se forme admirablement. A quelques rares exceptions près, les champs sont débarrassés de toutes les mauvaises herbes, et la pousse ne rencontre d'obstacle nulle part.

En quelques endroits, les chenilles ont fait leur apparition, mais pas en assez grand nombre pour causer de sérieuses appréhensions.

On fera une abondante moisson de maïs, sans compter les plantes fourragères, telles que le millet, les pois, les fèves plates, dont le rendement sera plus copieux que jamais.

L'année a été excellente aussi pour les patates douces et l'on en fera une ample provision.

Les fermiers pourront donc fournir une abondante nourriture à leurs bestiaux, l'automne et l'hiver prochains. On commence aussi à engraisser les porcs qui donneront, cet hiver, d'excellentes salaisons. On ne sera plus obligé d'aller les chercher ailleurs et de les payer un prix élevé qui absorbe généralement les bénéfices de la ferme. C'est vraiment une pitié de voir le cultivateur se ruiner pour se procurer les aliments de première nécessité.

—Décédée, à Shreveport, Mme Mattie E. femme de C. E. Sanford, à l'âge de 38 ans.

☞ Voir l'annonce de la pension Gonthier—pension privée—à Covington, paroisse St. Tammany, Louisiane

---

Les personnes achetant des souliers ou des chapeaux pour la campagne, trouveront tout ce qu'il leur faut à l'Etoile Rouge.

Un martyr.—Nous lisons dans une lettre de Mgr Puginier, des missions étrangères de Paris, publiée par les *Missions catholiques* et datée de Hânoï, 22 mai :

Mes craintes au sujet du prêtre indigène arrêté le lendemain de l'Aques, se sont malheureusement réalisées, il a été tué d'une manière horrible. Après avoir essayé de le faire racheter à prix d'argent, une fois que les préliminaires de la paix ont été connus, j'ai prié le général Brière de l'Isle, commandant en chef, d'écrire au mandarin supérieur des troupes chinoises pour obtenir la délivrance de notre prisonnier. Le courrier porteur de la lettre du général venait de partir, lorsque je reçus un télégramme de Son Tay, par lequel le Père Richard m'annonçait brièvement : "Curé Cap (nom du prêtre) tué par Chinois." Deux jours après je recevais du même Père une lettre me donnant des détails sur l'exécution.

Après son arrestation, ce prêtre avait été conduit successivement dans cinq ou six forts occupés par les Chinois. Malgré son âge avancé, il avait soixante ans, et son état de faiblesse, car il avait été miné par les fièvres et les fatigues du ministère dans une paroisse montagneuse et malsaine; malgré cela, dis-je, et ses cheveux blancs, on lui avait mis la cangue au cou, et il devait la porter nuit et jour même dans ses voyages. On le conduisit enfin à un grand fort, situé à trois journées du marché de Hong hoà sur le fleuve Rouge : c'était là le quartier-général du grand chef des Chinois.

Le prêtre avait pu conserver un petit christ qu'il portait sur sa poitrine, et les Chinois l'ayant aperçu, lui demandèrent ce que c'était. Il leur répondit : "C'est mon maître et c'est aussi le vôtre." Alors, sur l'ordre du chef, il fut enterré vivant, la tête en bas et les pieds en haut. Ses jambes sortaient de terre depuis les genoux, et on y avait attaché un écriteau sur lequel étaient tracés des caractères chinois dont voici la traduction : "C'est ainsi que seront traités les sectateurs de la religion perverse." Son corps fut laissé plusieurs jours dans cet état et des personnes qui ont vu, ont raconté que la partie de ses jambes qui sortait de terre était enflée outre mesure.

Bottes en peau, pour dames, à tous les prix—à l'Etoile Rouge.

A la suite d'une réunion d'anciens élèves de l'école de Sorèze, France, un projet d'élever, par souscription, un monument à la mémoire du P. Lacordaire, a été voté d'enthousiasme.

Un comité composé d'anciens élèves de l'école s'est aussitôt formé pour organiser la souscription.

Par la lettre suivante adressée à M. Philip, rédacteur en chef de l'*Appel au Peuple d'Auch*, M. Fajol de Cassagnac annonce à ses amis du Gers que l'accordé est fait dans le département en vue des prochaines élections :

Mon cher Philip,

Une grande réunion des délégués du département devait avoir lieu le 25 juillet à Auch, pour arrêter définitivement la liste conservatrice du Gers.

Les négociations actives auxquelles nous avons tous participé, les uns et les autres, ont rendu cette réunion inutile. L'accord est fait, accord absolu, patriotique, et je suis heureux de l'annoncer ici.

Le département du Gers avait raison de compter sur l'abnégation et le dévouement de ses enfants monarchiques et chrétiens.

Tous ont été à la hauteur de leurs devoirs.

Voulez-vous m'ouvrir les colonnes de l'*Appel au Peuple* pour remercier mes amis, sans distinction de parti, de leurs lettres, de leurs communications que j'ai du parfois laisser sans réponse ?

La réunion du 25 n'aura pas lieu—elle est désormais sans objet—faites-le savoir aux délégués déjà convoqués.

Et à bientôt.

La concentration des forces conservatrices est désormais accomplie, et le département va marcher comme un seul homme pour la France et pour Dieu !

A vous,

PAUL DE CASSAGNAC.

L'ordonnance du 23 mars 1874, concernant la location des sièges sur les promenades et les boulevards de Paris, est rapportée et remplacée par une nouvelle ordonnance, dont voici les dispositions principales :

Les adjudicataires ne pourront déposer des chaises et fauteuils que sur les emplacements qui leur ont été concédés.

Les promeneurs auront la faculté de s'installer avec les sièges à leur usage personnel et par eux apportés, sans être tenus à aucune redevance, à la condition, toutefois, qu'ils ne placeront pas leurs sièges sur les emplacements désignés par l'administration pour recevoir ceux des adjudicataires.

Le nombre des sièges devra être calculé d'après les besoins du public.

Le prix maximum de location est fixé à 10 centimes par chaise et 20 centimes par fauteuil.

Il est formellement interdit d'exiger ou de recevoir un prix plus élevé, même les jours de fêtes extraordinaires.

Les agents chargés de la perception seront tenus de remettre à chaque personne se servant de siège, et au moment du payement, un bulletin de forme déterminée indiquant la somme reçue et portant chaque jour une marque particulière.

Un même bulletin sera valable pour toute la journée dans la même promenade.

Des poteaux-affiches, mentionnant ces deux dernières dispositions, devront être placés ostensiblement à des endroits que l'administration désignera.

Une troupe française, composée d'artistes de café-concert, parcourt en ce moment les principales villes d'Espagne, malgré la redoutable concurrence que lui font les médecins et les microbes.

Or, dernièrement, à Badajoz, personne ne se présentant aux guichets du théâtre loué par cette troupe, l'impresario eut l'idée de modifier ainsi, sur le programme, un air bien connu de la *Favorite* :

O mon Ferran ! tons les biens de la terre !
(Air d'opéra chanté par Mlle F..)

On fit salle comble ! Et même, après le fameux air de Donizetti, des dilettanti enthousiastes demandèrent à être vaccinés!

Deux élégantes parlent du cabinet noir des couturiers :

"Moi, dit l'une, j'ai un moyen bien simple de payer ma robe.... chaque fois que j'ôte, je mets vingt sous dans une tirelire!"

Le *Bayard*, qui ramène en France les restes de l'amiral Courbet, doit arriver à Toulon le 8 ou le 9 août.

Le préfet maritime de Toulon vient d'adresser au ministre de la marine un rapport sur les dispositions qu'il compte prendre pour le débarquement et le transport des restes funèbres du glorieux amiral.

Dans l'arsenal, on va dresser un immense catafalque où le cercueil sera déposé dès son arrivée.

Puis une messe sera dite par l'aumônier maritime, les honneurs seront rendus et le transport à la gare aura lieu entre une double haie de soldats et de marins.

Il est probable que l'amiral Galiber adoptera le projet du préfet et s'occupera très prochainement aussi de la grande cérémonie funèbre des Invalides.

Economisez en achetant vos souliers et vos chapeaux, à l'Etoile Rouge.

Les renseignements publiés sur l'appareil crématoire de Milan font le tour de la presse parisienne.

Dans une chronique consacrée à ce sujet palpitant, un de nos confrères publie les lignes suivantes :

"Les frais d'incinération ne s'élèvent qu'à 105 francs. Au reste, les personnes mortes en état d'indigence sont brûlées gratuitement, sur leur demande."

Les demandes doivent être rares.

Les bains chauds doivent être pris à la température de 30° environ.

L'épiderme, en se ramollissant, se défait de toutes ses impuretés. Il ne faut pas abuser des bains, car ils ont une action débilitante sur notre organisme ; tous les huit jours un bain est nécessaire; plus souvent serait du superflu.

Les bains froids sont salutaires à condition d'être suivis de frictions savonneuses qui rétablissent la circulation du sang et maintiennent le corps dans un parfait état de propreté.

L'eau froide ne nettoie pas sans le secours du savon.

Vieille plaisanterie, qu'on pourrait intituler la semaine gastronomique :

L'un dit et l'autre m'a redit
Mangez-ta maigre dis !
Je dis :
Je mange ce que le ventre dit,
Et ça me dit,
Et ça me dit : mange !

Au café.

Guibollard écrit une lettre à quelqu'un qu'il n'a pas vu depuis des mois.

Un ami, qui lit par-dessus son épaule la inscription de la lettre, lui dit :

—Mais, mon bon, votre lettre n'arrivera pas ; ce quelqu'un est mort.

—Vous croyez ? fait Guibollard, un moment interloqué.

Puis, après une minute de réflexion, il ajoute bravement sur l'enveloppe de la lettre :

"En cas de décès, faire suivre. S. V. P."

Dans un examen, après avoir parlé de plusieurs grands hommes du siècle de Louis XIV, le professeur s'écrie : Et maintenant, messieurs, à Vauban.

Et tous les élèves d'aller s'asseoir.

IN MEMORIAM.

THURMAN CHARLES PEMBERTON.

CLUB DE CANOTAGE St JEAN.
Nouvelle-Orléans, 5 août 1885.

A une assemblée spéciale du conseil de direction du Club de Canotage St-Jean, tenue ce jour, afin de témoigner l'estime sincère des membres de ce club pour la mémoire de

THURMAN CHARLES PEMBERTON,

les résolutions suivantes ont été unanimement adoptées.

Attendu qu'il a plu au Tout Puissant de rappeler à lui notre bien aimé ami et frère THURMAN C. PEMBERTON ;

Il est résolu, Qu'en perdant THURMAN C. PEMBERTON, le Club de Canotage St-Jean déplore la perte d'un de ses membres les plus estimés, d'un franc et loyal et d'un secrétaire fidèle et consciencieux ;

Résolu, Que les membres du club prient la famille éplorée de vouloir bien agréer l'expression de leur plus vive sympathie ;

Il est résolu de plus, Que ces résolutions soient inscrites dans le procès verbal des séances du club, qu'une copie en soit transmise à la famille de notre très regretté ami THURMAN C. PEMBERTON et qu'elles soient publiées dans les journaux de la ville.

CHAS T. SONIAT,
President.

9 août—1f

DERNIÈRE FUNÉBRE.

Une messe funèbre sera dite VENDREDI, 14 août 1885, à 7 heures du matin, à l'église des Jésuites, rue Baronne, pour le repos de l'ame de feu PIERRE SETZE. Ses parents, amis et connaissances sont respectueusement invités à y assister.

9 août—4f De la part de sa veuve.

Salle de la Société de Bienfaisance Mutuelle du Pélican.

Séance régulière mensuelle

LUNDI, 10 août 1885, à 8 heures p. m., à la Salle No. 51 rue Bienville.

DR E. DOUMENG, Vice-Président,
faisant fonctions de Président.
H. MESSONNIER, Secrétaire. 9 août—1f

Société des Lustrers.—Les officiers et membres de la susdite Société sont requis d'assister à la réunion régulière qui aura lieu demain LUNDI, le 10 août 1885, à 7 heures et demie du soir, au local habituel, coin des rues Poydras et Dryades.

Soyez ponctuels.

Par ordre du président,
PIERRE PUISSEGUR.
PIERRE DONNÉ, Secrétaire.
Août—1f

L'Etoile Rouge.

9 août—1f

LE PACKET INDEPENDANT RÉGULIER DE LA NOUVELLE-ORLEANS ET POINTE HOUMAS.

MABEL COMEAUX,
E. J. COMEAUX, Capitaine,
T. E. VOORHIES, Commis,

Part de la Nouvelle-Orléans tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS à midi, descendant le Bayou LAFOURCHE et SALEDIS. Il partira mercredi 12 du courant. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à W. J. COMMEAUX, agent, pied de la rue Bienville.

On causera ou trouvera tous les jours, sur la levée au pied de la rue Bienville, prêt recevoir le fret. 9 août—1f

---

On demande,

Immédiatement, une blanchisseuse, sachant bien repasser, bien toyauter, et une gardienne d'enfant. S'adresser rue Royale, 278.
9 août.

Une bonne cuisinière ; recommandations requises : No. 1 rue Prytanée. 9 août—2f

---

Chemin de fer de Louisville & Nashville.

EXCURSION DU MERCREDI.

La direction a décidé qu'à partir du MERCREDI, 12 courant, les trains d'excursion seraient divisés en deux sections afin de pouvoir admettre dans les wagons le foule qui se porte aux villes de bain et de permettre à chacun de trouver une place.

O. M. DUNN, Surintendant.
JNO. KILKENNY, D. P. A.
8 août—4f

FESTIVAL DES ENFANTS,

Terrains de l'Exposition,

MARDI, LE 11, DE 3 A 7 P. M.

Musique, Danses, Rafraîchissements, Jeux Variés.

Prix d'Entrée—Quinze cents pour les enfants, vingt-cinq cents pour les adultes. 9août

---

Bois de Chauffage.

Nouvelle-Orléans, 31 juillet 1885.

Les bureaux de cette Compagnie seront transportés au No 3 de la rue Carondelet (Ancien Local) Lundi 3 août 1885.

J. W. HINCKS,
Les août—15f. Secrétaire.

Au Grand bon Marché. Cette semaine

—CHEZ—

NORÈS.

DRY GOODS.

205 rue du Canal, entre Bourgogne et Remparts.

Nos Batistes imprimées de 5 et 7 sont réduites à 3 cts.

Victoria Lawn Blanc de 7 cts à 5 cts.

Mousseline à pois de 60 cts à seulement 25 cts

Un grand assortiment de coupons de Broderies très fines à **moins que moitié prix.**

Chemises et jupons pour dames bien finis à 20 cts

Nos robes d'enfants Lawn Blanc de 25 cts sont réduites à 10 cts pour clore.

Caleçons d'enfants à 10 cts.

Toutes les marchandises en magasin ont été grandement réduites dans tous les départements.

NORÈS,

205 rue du Canal, entre Bourgogne et Remparts.

9 août—

Exposition de l'Amérique du Nord, du Centre et du Sud.

BUREAU DU DIRECTEUR-GÉNÉRAL,
Nlle-Orléans, 1er août 1885.

Il sera reçu à ce bureau des soumissions cachetées jusqu'au 15 septembre 1885, à midi, pour les concessions et privilèges ci-après, à accorder sur le terrain et dans les bâtiments de l'Exposition de l'Amérique du Nord, du Centre et du Sud, au Parc Supérieur de la ville, en la ville de la Nlle-Orléans, à partir du 10 novembre 1885 :

BIÈRE (LAGER).

Trois débits (stands) pour la vente de la bière lager seulement, sur le terrain de l'Exposition et à des endroits convenables.

BUVETTES.

Quatre buvettes pour la vente des liqueurs, lesquelles seront placées comme suit : Une dans le Main Building à droite de l'entrée principale ; une dans le Government Building, près de l'une des quatre entrées principales ; deux au dehors sur le terrain de l'Exposition, près du dépôt à passagers du chemin de fer à vapeur, ou près de l'endroit où sont maintenant situés les édifices du "Public Comfort".

CIGARES ET TABAC.

Cinq débits pour la vente de tabac et de cigares, sur le terrain de l'Exposition.

CIDRE.

Deux débits, sur le terrain de l'Exposition, pour la vente du cidre seulement ; deux dans le Main Building à droite de l'entrée principale ; dans le Government Building, près de l'Horticultural Hall, et quatre au dehors, sur le terrain

SUCRE D'ORGE OU CANDY.

Quatre débits, sur le terrain de l'Exposition, pour la vente du sucre d'orge ou candy ; quatre dans le Main Building ; deux dans le Government Building.

BATEAUX A RAMES.

Deux privilèges pour bateaux à rames sur les lacs du Parc.

RESTAURANTS.

Quatre restaurants placés comme suit :
Un dans la galerie du Main Building.
Un dans la galerie du Government Building.
Deux au dehors, sur le terrain, à proximité du Main Building.

Il ne sera rien demandé de plus pour l'espace assigné aux restaurants dans le Main Building et le Government Building, mais les adjudicataires devront construire des cuisines détachées conformément à des devis soumis à l'approbation de l'architecte.

JOURNAUX ET REVUES.

Deux privilèges. Chacun des adjudicataires aura le droit d'ériger quatre pavillons (pas de vantaux) sur les points désignés ou approuvés par le Directeur Général.

POP CORN (MAIS GRILLÉ.)

Deux privilèges, sur le terrain de l'Exposition.

PISTACHES.

Deux privilèges sur le terrain.

CIRAGE.

Deux privilèges pour le cirage des bottes et chaussures, un dans le Main Building et un dans le Government Building.

SALONS DE BARBE.

Deux privilèges, un dans le Government Building et un dans le Main Building.

HUITRES ET PALOURDES (CRUES).

Deux privilèges, un dans le Main Building et un dans le Government Building.

FRUITS ET NOIX.

Quatre privilèges, au dehors des bâtiments, sur le terrain.

SOUVENIRS.

Deux privilèges, un dans le Main Building et un dans le Government Building.

BOULANGERIE.

Un privilège sur le terrain.

CRÈMES GLACÉES ET PATISSERIES.

Deux privilèges, un dans le Main Building et un dans le Government Building.

FAUTEUILS ROULANTS.

Deux privilèges, un dans le Main Building et un dans le Government Building.

CANNES.

Deux privilèges, un dans le Main Building et un dans le Government Building.

PARAPLUIES ET PARAPLUIES.

Deux privilèges, un dans le Main Building et un dans le Government Building.

CATALOGUE ET GUIDE.

Un privilège pour la publication et la vente.

Toute personne désirant faire des soumissions pour la concession de privilèges non énumérés ci-dessus, est invitée à les adresser à la Direction qui se réserve le droit de les accepter ou de les rejeter.

REGLEMENTS.

Les règlements suivants au sujet de l'octroi de concessions, et de privilèges sont livrés à la publicité dans l'intérêt de qui de droit :

1. Tous les acquéreurs de concessions ou de privilèges sont soumis aux règlements généraux qui déjà existent et à ceux qui, subséquemment pourront exister.

2. Les acquéreurs de concessions et de privilèges n'ont droit qu'à l'espace qui leur est adjugé, et doivent, à leur frais, ériger les constructions nécessaires : estrades, grilles, cloisons, comptoirs, vitrines et toutes les installations.

3. Les acquéreurs de concessions et de privilèges ne seront pas autorisés à vendre leur marchandises ou à distribuer leur cartes-réclames hors des emplacements qui leur seront assignés. Le colportage ne sera pas toléré dans les palais et sur les terrains de l'Exposition.

4. La location des concessions et des privilèges se fera par le Chef des Installations, avec l'approbation du Directeur-Général.

5. Le jeu, sous aucune forme, et dans aucune circonstance, ne sera permis aux cessionnaires de privilèges. La violation de ce règlement entraînera la confiscation des droits.

6. Les exposants ayant des machines fonctionnant pourront se procurer des permis les autorisant à vendre dans les palais mêmes de l'Exposition, les produits de leur fabrication, permis qui leur seront donnés en vertu des règlements généraux et de tels règlements spéciaux qu'il serait jugé nécessaire d'adopter plus tard.

7. Il sera bien entendu dans les contrats passés avec les concessionnaires de privilèges et les permis autorisant la vente des articles manufacturés, qu'en tout temps, le droit sera acquis au Directeur-Général ou à tout officier exécutif de l'Exposition de pénétrer dans les enceintes réservées aux exposants à dessein de s'assurer si les règlements sont rigoureusement observés en vigueur : si ne s'y commet pas d'infractions.

8. Des soumissions cachetées seront sollicitées toutes les fois que la nature du cas le permettra, pour l'obtention des concessions ou des privilèges ; et toutes les soumissions agréées devront être suivies d'un contrat écrit au moins dix jours après l'adjudication. Le payement s'en fera ainsi : 10 pour cent comptant ou en un chèque certifié acceptégagé chaque échéhuitaine ; 15 pour cent au moins ou au dépôt ou au dépôt de la caisse du contrat, et 25 pour cent additionnels tous les trente jours suivants jusqu'à parfait paiement.

9. Lorsqu'il y aura plusieurs offres pour le plus haut enchérisseur aura le premier choix des diverses locations, et chaque soumissionnaire tera choix de son emplacement dans l'ordre de son offre, jusqu'à ce que disposition ait été faite de tous les emplacements.

10. Tous les acquéreurs de concessions ou de privilèges auront, s'ils y sont requis, à passer contrat avec la direction de l'Exposition, dite : "North Central and South American Exposition," avec des sécurités qui seront acceptables à la Direction, pour la fidèle exécution de leurs engagements.

11. La Direction aura la faculté de révoquer ses concessions et privilèges dans tout cas où ses règlements auront été enfreints.

12. La Direction se réserve le privilège de repousser l'une quelconque ou toutes les soumissions qui lui seront adressées.

R. H. BUCK, Directeur-Général.

Approuvé :
S. B. McCONNICO, Président.
Août—1m J. D. Mar

Agence d'Emigration Française

Le soussigné a ouvert à St-Paul, Minne sota, une agence